

PROJET DE LOI

N° 115

adopté

**SÉNAT**

le 23 juin 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 367 et 393 (1981-1982).

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, signée à Paris le 21 avril 1981, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 23 juin 1982.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 367 (1981-1982), Sénat.